

CLASSEMENT

Point de classement en juillet cette année. Le prochain ne paraîtra qu'en février 2021.

Que prendra-t-il en compte ?

Tous les points acquis de juillet 2019 à décembre 2020, y compris en particulier les points du Challenge et de la Coupe du Comité 2019, multipliés par un coefficient appliqué à chaque joueur selon les épreuves auxquelles il n'a pu avoir accès.

Ce sera un classement provisoire qui n'entrera en vigueur que pour la saison 2021-2022.

Les indices pour l'inscription aux compétitions de la saison 2020-2021 seront ceux de juillet 2019.

La fameuse réforme du classement, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, ne sera appliquée qu'en juillet 2022. On a le temps de voir.